

DEPARTMENT OF EXTERNAL AFFAIRS MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

communiqué

N°: 208

Le 27 novembre 1986

LIEU DE NAISSANCE DANS LES PASSEPORTS

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, le très honorable Joe Clark, a annoncé aujourd'hui qu'il était maintenant possible pour les Canadiens de demander et de recevoir un passeport canadien dans lequel ne figure pas leur lieu de naissance.

Cette décision a été prise en réponse aux inquiétudes exprimées par certains citoyens nés à l'étranger et dont la sécurité pourrait être menacée en raison de l'inscription du lieu de naissance dans leur passeport. Les Canadiens, qui choisiront de ne pas inscrire leur lieu de naissance, devraient toutefois être informés qu'ils pourraient avoir des difficultés à obtenir le droit d'entrée dans certains pays.

Les Canadiens intéressés, y compris ceux détenant un passeport valide, peuvent présenter leur demande de passeport, de la façon habituelle, à n'importe quel bureau régional ou mission canadienne à l'étranger ou soumettre leur demande par la poste. De plus amples renseignements peuvent être obtenus en téléphonant ou en se présentant au Bureau des passeports.